

Vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, d'une « Aide à la scolarité » pour vous aider à financer les frais afférents à la scolarité de votre enfant.

Cette aide financière prise en charge par le service Action sanitaire et sociale est valable pour l'année scolaire 2024/2025.

**CETTE AIDE NE CONCERNE PAS LES ELEVES SCOLARISÉS EN ECOLE MATERNELLE OU PRIMAIRE**

COCHEZ LA CASE SELON LA SITUATION DE VOTRE ENFANT :

- Collégiens, lycéens, CAP, BEP, BP, CFA et MFR : SOIT en **INTERNAT**, SOIT hébergés **HORS** du foyer familial
- Collégiens, lycéens, CAP, BEP, BP, CFA et MFR : **DEMI-PENSIONNAIRES**
- Collégiens, lycéens, CAP, BEP, BP, CFA et MFR : Demande **dérogatoire** sur production de justificatifs de dépenses liées à la scolarité **déstabilisant le budget familial**.
- Etudiants **de moins de 26 ans au 15 septembre de l'année scolaire**.

### 1 - PARTICIPATION MSA

Paiement en une seule fois pour l'année concernée, à réception du dossier de demande complet (imprimé de demande + pièces justificatives) :

- Collèges, lycées, CAP, BEP, BP, CFA (centre de formation agricole) et MFR (Maisons Familiales Rurales) :
  - Aide plafonnée à 300 € / an / élève en cas d'hébergement hors du domicile familial.
  - Forfait de 80 € / an / élève demi-pensionnaire ou externe pour les frais de cantine et de transport scolaire uniquement, après déduction des aides légales
- Etudiants :
  - Participation forfaitaire différente selon les tranches de ressources de la famille, et selon que l'enfant est ou non hébergé au domicile familial :

| Quotient familial   | Hébergement au foyer familial | Hébergement hors foyer familial |
|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 0 € < QF ≤ 400 €    | 400 €                         | 800 €                           |
| 400 € < QF ≤ 560 €  | 300 €                         | 600 €                           |
| 560 € < QF ≤ 720 €  | 200 €                         | 400 €                           |
| 720 € < QF ≤ 1200 € | 150 €                         | 300 €                           |

Pour connaître votre Quotient Familial, RDV sur le site Internet de la MSA Provence Azur sur :

**provenceazur.msa.fr/Mon espace privé/Mes Services/Famille, logement/Enfance/Mon Quotient Familial**

### 2- DEMANDEUR Allocataire MSA au titre des Prestations familiales

N° de Sécurité Sociale :

NOM – PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Mail:.....@.....

Situation de famille :  Marié(e) ou  Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition)

Séparé(e)  Célibataire  Divorcé(e)  Veuf (ve)  Pacsé(e)

Nom de votre employeur : .....

Employeur du conjoint : .....

Si changement dans votre situation personnelle ou professionnelle depuis votre dernière déclaration fiscale, merci de nous en préciser l'objet et la date :

.....

| 3- COMPOSITION DU FOYER Personnes au foyer et enfants à charge |               |                   |                                    |
|--|---------------|-------------------|------------------------------------|
|  | NOM - Prénoms | Date de naissance | Situation professionnelle actuelle |
| M  |               | / /               |                                    |
| MME  |               | / /               |                                    |
| Situation scolaire ou autre (2024-2025)                        |               |                   |                                    |
| 1 <sup>er</sup> enfant   |               | / /               |                                    |
| 2 <sup>e</sup> enfant  |               | / /               |                                    |
| 3 <sup>e</sup> enfant  |               | / /               |                                    |
| 4 <sup>e</sup> enfant  |               | / /               |                                    |
| 5 <sup>e</sup> enfant  |               | / /               |                                    |

#### 4- ENFANT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE d'aide à la scolarité

NOM Prénom : ..... Date de naissance : .....

➤ Adresse et commune de l'Etablissement scolaire : .....

➤ Adresse et commune de l'internat ou du logement **SI HORS FOYER FAMILIAL** : .....

➤ Classe en 2024-2025 ou études suivies : .....

➤ Enfant **boursier** : oui  non  **Si non, Précisez le motif ?** : .....

**N'OUBLIEZ PAS DE SOLLICITER LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, VOTRE COMMUNE ET LE FONDS SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT POUR DES AIDES FINANCIERES OU DES BOURSES SCOLAIRES COMPLEMENTAIRES**

➤ Si contrat d'apprentissage, de qualification ou d'alternance, l'enfant est-il rémunéré ? oui  : ..... €/mois non

#### 5- CETTE DEMANDE EST A NOUS RENVoyer AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES AVANT LE 31/05/2025 :

SOIT PAR COURRIER : MSA PROVENCE AZUR – SERVICE ACTION SOCIALE – CS 70001 – 13416 MARSEILLE CEDEX 20  
 SOIT PAR INTERNET : PROVENCEAZUR.MSA.FR/MON ESPACE PRIVE/CONTACT & ECHANGES/TRANSMETTRE MES DOCUMENTS  
 (ATTENTION : POUR LA DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES, SI ELLES SONT RENVOYEES PAR INTERNET, SUR « MON ESPACE PRIVE », ELLES DOIVENT ETRE ENREGISTREES AU NOM DU PARENT ALLOCATAIRE ET NON PAS AU NOM DE L'ENFANT CONCERNE PAR LA DEMANDE)

- ↳ Pièces communes :
- Photocopie complète du ou des avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 des membres du foyer : allocataire ainsi que son conjoint ou partenaire de PACS ou concubin, quel que soit le type d'union + enfant, **s'il est apprenti et dans le cas où l'aide concerne un hébergement hors foyer familial**. En cas de changement récent de situation, les justificatifs de ressources de l'ensemble des membres du foyer (derniers bulletins de salaire, dernières attestations Pôle Emploi ou justificatifs des retraites).
  - Certificat de scolarité ou une copie du contrat d'apprentissage, de qualification ou d'alternance.
  - Attestation de non-paiement de la CAF si vos prestations familiales ne sont pas versées par la MSA.
  - RIB (si changement de coordonnées bancaires).
- ↳ Pour les élèves demi-pensionnaires et les externes, fournir en plus des pièces communes :
- justificatifs d'abonnement de transport en commun (bus ou train) mensuels, trimestriels ou annuels,
  - la ou les facture(s) de cantine des 3 premiers mois de l'année,
  - justificatif d'accord ou la notification de rejet de la bourse légale d'enseignement, mentionnant le montant annuel accordé
- ↳ Pour les étudiants de moins de 26 ans, fournir en plus des pièces communes :
- justificatif de frais d'hébergement hors foyer familial ou attestation d'hébergement.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ENVOYE HORS DELAI NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ ET FERA L'OBJET D'UN REJET**

**Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts :**

A ..... Le .....

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé". Signature de l'allocataire :

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'une limitation du traitement et le cas échéant le droit à la portabilité des données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet [www.provenceazur.msa.fr/votre](http://www.provenceazur.msa.fr/votre) MSA/Informations légales.

**MSA PROVENCE AZUR - Service Action Sanitaire et Sociale :**

Nous contacter : 04 91 16 58 39  
[provenceazur.msa.fr/Mon espace privé/Contact & échanges](http://provenceazur.msa.fr/Mon espace privé/Contact & échanges)

Nous connaître : [provenceazur.msa.fr](http://provenceazur.msa.fr)

